

La place et le sens du vide dans la composition urbaine au XXe siècle

Hélène Hatzfeld

▶ To cite this version:

Hélène Hatzfeld. La place et le sens du vide dans la composition urbaine au XXe siècle. Composition(s) urbaine(s), 137e congrès du Comité des travaux historiques et scientifiques (Cths), Apr 2012, Tours, France. halshs-01620468

HAL Id: halshs-01620468 https://shs.hal.science/halshs-01620468

Submitted on 20 Oct 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers. L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Communication au 137e congrès du Comité des travaux historiques et scientifiques (Cths), Tours, 2012

<u>Hélène Hatzfeld</u>, maitre-assistant en sciences humaines et sociales, Laboratoire Architecture Ville Urbanisme Environnement UMR 7218, École nationale supérieure d'architecture Paris Val-de-Seine, 3-15 quai Panhard et Levassor 75013 Paris,

helene.hatzfeld@gmail.com

La place et le sens du vide dans la composition urbaine au XX^e siècle

Il n'est pas naturel d'aborder la composition urbaine à partir des espaces vides. On a plutôt tendance à penser la ville par son architecture, ses fonctions. Pourtant ces espaces vides font débat : tant dans les grands ensembles d'habitat social, qu'à propos de la « ville durable » et de la densification urbaine.

Cette communication vise à montrer que les espaces urbains non bâtis sont rarement pensés pour leurs qualités propres. À l'heure où il est question de densifier la ville, elle voudrait inciter à retourner le regard vers les espaces vides, comme outil de conception architecturale et urbaine.

Elle est fondée sur une enquête menée à Vaulx-en-Velin et sur un ensemble de conférences données dans le cadre d'un enseignement à l'École d'architecture de Lyon¹.

Après un bref rappel historique et théorique de la place du vide en architecture, nous évoquerons les espaces vides des grands ensembles, leurs qualités, leurs potentiels et leurs limites. Enfin, nous proposerons quelques pistes sur les espaces vides dans la ville durable.

Le vide comme outil de conception architecturale et urbaine

Par « espace vide », nous désignons un espace non construit : rues et autres voies de circulation (voies ferrées), quais, places, jardins, parcs, et tous les interstices ...

Le plan Nolli : une relation ordonnée

Lorsqu'en 1748, Nolli représente la ville de Rome, son célèbre plan met en évidence la relation entre vides et pleins. Les vides donnent la structure urbaine : les espaces intérieurs des bâtiments publics figurent au même titre que les rues et les places ; les différents espaces,

¹ Ce travail a donné lieu à un ouvrage, rédigé avec la collaboration d'Yves Moutton, architecte, et d'étudiants de l'École d'architecture de Lyon. H. Hatzfeld (dir), *Les espaces libres, atouts des grands ensembles*, Lyon, Éditions du CERTU, Collection Les Écoles d'architecture, 2006.

leurs proportions (vides/bâtis) sont très lisibles, qu'ils soient tracés par une volonté régulatrice, ou qu'ils soient négociés par les pas et les flux humains dans une longue histoire. Le plan Nolli donne une image paradigmatique d'un ordre urbain, celui de la ville occidentale classique, qui suppose des usages distincts et socialement définis.

Cette représentation s'oppose à celle d'un espace fourmillant, fait d'accumulations successives, comme dans certaines anciennes cartes de voyageurs, où les espaces vides tels l'océan ou les déserts sont peuplés d'images d'animaux ou de monstres. Elle s'oppose aussi aux représentations asiatiques dans lesquelles l'espace est organisé par la tension entre vides et pleins, par le souffle vital qui les traverse, en les unissant et les opposant à la fois. Dans cette conception, l'espace vide n'est pas rien mais « rempli » de forces.

L'architecte concepteur de vides

Au-delà de ce critère très occidental de lisibilité d'un espace par la distinction entre espaces bâtis et non bâtis, la conception architecturale est fondée sur le vide. L'architecte ne conçoit pas des pleins mais des vides auxquels il donne forme et dans lesquels les hommes habitent, circulent², comme le rappelle Peter Zumthor : « Pourquoi les architectures récentes montrent-elles si peu de confiance dans les choses essentiellement propres à l'architecture : le matériau, la construction, les charges, les appuis, la terre et le ciel ; et aussi dans des espaces qui puissent être de véritables espaces où tout soit objet de soins, l'enveloppe qui les délimite et la matérialité qui les constituent en tant qu'espaces, **leur forme en creux, le vide**, la lumière, l'air, l'odeur, leur aptitude à l'accueil et à la résonance? ³ »

La relation entre espaces vides et espaces bâtis dans les grands ensembles

Dans les grands ensembles d'habitat social, la composition urbaine est souvent considérée comme une raison de leurs problèmes et sert de justification à leur destruction⁴. Plus précisément, la relation entre espaces vides et espaces bâtis est mise en cause. Cependant, nous voudrions montrer que, même si la relation entre espaces vides et bâtis est source de difficultés, ces vides constituent des atouts pour une requalification urbaine.

La structure du vide ne commande plus le plein.

La différence de composition urbaine qui existe par exemple à Vaulx-en-Velin entre le grand ensemble et le reste de la ville est le produit d'autres principes de conception que ceux de la

² Cf. Leçon n°2 d'architecture. « Ce qui vous importe à vous, l'habitant de cette maison, ce ne sont pas les pleins (les éléments en "positif") mais les vides (les éléments en "négatif"), c'est-à-dire ces espaces dans lesquels vous vivez et qui sont en fait les parties de la maison que le constructeur n'a pas construites (par opposition aux éléments constructifs qu'il a directement façonnés). Les espaces, les vides sont en effet les véritables objets de l'architecture qui se révèle être comme un jeu dont la règle est de concevoir en positif les éléments "négatifs", mais de les mettre en forme en n'ayant recours qu'aux seuls éléments pleins, éléments "positifs" conçus en fait en négatif. » www.aroots.org > Cours et tutoriaux

³ P. Zumthor, *Penser l'architecture*, p. 33

⁴ Politique de la ville et rénovation urbaine, Loi n° 2003-710 du 1^{er} août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine ; *Urbanisme*, 332, « De Banlieues 89 à Jean-Louis Borloo », septembre-octobre 2003 ; F. Tomas, J.-N. Blanc et M. Bonilla, *Les grands ensembles. Une histoire qui continue*, 2003.

ville traditionnelle. Outre la volonté de répondre à des principes hygiénistes et fonctionnels, le refus de la rue contribue à la déstructuration des espaces urbains. En effet, les immeubles ne constituent plus la limite de la voie, mais sont disposés à distance de celle-ci, au milieu d'un espace libre, et reliés à celle-ci par un chemin piétonnier. Paul Landauer précise : « La voie ne précédant plus le processus de construction, elle ne commande plus non plus l'implantation des bâtiments sur les parcelles qu'elle borde et dessert⁵. »

L'espace libre qui est propre aux grands ensembles est donc en fait un « espace libéré » : c'est la surface qui est à la fois libérée au sol par la construction en hauteur et affranchie des contraintes créées par la relation aux rues : « L'architecture réserve à l'avance les espaces libres au milieu desquels se dresseront les volumes bâtis aux formes harmonieuses » dit la *Charte d'Athènes*.

Un espace au statut indéfini

Les espaces libres des grands ensembles ont pour caractéristique de n'être ni privés ni publics mais collectifs. La non délimitation des espaces est justifiée dans *La Charte d'Athènes* par deux principes : au nom de l'efficacité – le but est que les pouvoirs publics puissent plus aisément décider des aménagements sans être gênés par des propriétés privée – ; au nom de l'intérêt général, qui doit clairement affirmer sa priorité sur les intérêts privés⁶.

Ces justifications sont aussi sous-tendues par des considérations idéologiques ; elles participent d'une argumentation contre la domination du capitalisme dans les sociétés occidentales, contre la propriété privée et les droits qui s'y attachent, les effets spéculatifs et l'esprit individualiste. Ces idées sont particulièrement actives chez certains architectes des ZUP et autres grands ensembles, membres du Parti communiste ou proches, pour qui l'indifférenciation des espaces prend un sens politique et militant. La ville du grand ensemble propose une « nouvelle égalité sociale ». Le principe de disponibilité du sol en est l'expression : par la suppression de la propriété privée des espaces (hors logement), il réalise idéalement la libre disposition de ceux-ci.

Des vides prédominants dans la structure urbaine, mais sans trame

Dans les grands ensembles, les vides couvrent une surface plus importante que les espaces bâtis. Ils coulent entre les parties bâties, se dilatent ou se resserrent, mais offrent peu de solutions de continuité, sautent par-dessus les voies sans obstacle pour le regard, bref défient l'arpenteur. Il n'y a pas de trame créée par les rues.

Espaces libres et surfaces vertes

5

⁵ P. Landauer, « La voie de desserte, dénominateur commun entre logement et territoire », p. 74. ⁶ « La ville ne répond plus à sa fonction qui est de les abriter et de les abriter bien. La prééminence des initiatives privées, inspirées par l'intérêt personnel et l'appât du gain, est à la base de ce regrettable état de fait. (...) Voici des années que les entreprises d'équipement, sur tous les points du monde, se brisent contre le statut pétrifié de la propriété privée. Le sol – le territoire du pays – doit être disponible à tout instant (...).Le sol doit être mobilisable quand il s'agit de l'intérêt général. » (*La Charte d'Athènes*).

Certains espaces libres sont à l'origine définis comme des « surfaces vertes ». Elles sont pensées comme le contraire de la cité-jardin qui est compartimentée en petits éléments d'usage privé. Dans les grands ensembles, les « surfaces vertes » sont censées être utiles (fonction de récréation) et collectives. Mais pas seulement! Les surfaces vertes doivent être peu coûteuses à l'entretien, protégées des risques de vandalisme et des piétinements des enfants ...

« Aménager des espaces verts robustes et peu coûteux à l'entretien » (F. Parfait, 1955⁸)

Sous le titre « Les jardins », F. Parfait fait les recommandations suivantes pour aménager les «espaces libres » :

« Le principe essentiel à observer semble être celui de la plus grande simplicité pour les jardins publics. Il ne faut en effet pas oublier que le coût d'entretien d'un espace vert paraîtra toujours exagéré à la collectivité qui en a la charge et que, s'il est trop élevé, il ne sera pas financé en totalité et l'on verra peu à peu ces jardins se transformer en terrains vagues. Il faut donc prévoir des pelouses en prairie plutôt que des gazons, des arbustes robustes plutôt que des massifs de fleurs et des arbres nécessitant peu de taille plutôt que des essences d'agrément demandant beaucoup de soin.

On peut également diminuer les frais d'entretien en prévoyant dès l'origine des dispositifs de protection chargés d'empêcher le public de saccager le cadre de verdure qui est fourni à sa vie. (...)

Il est de même à peu indispensable d'entraver l'accès des pelouses par des obstacles matériels, lisses basses et haies, afin de retenir l'élan de nombreuses gens, spécialement des enfants, pour lesquels l'attrait du terrain défendu sera plus fort que le sens civique de la sauvegarde du bien public. (...)

Les espaces vides : des atouts

La composition urbaine propre aux grands ensembles suscite aujourd'hui deux attitudes opposées de la part des aménageurs. La première, dominante, consiste à détruire pour réorganiser, recomposer les plans d'ensemble (« rénovation urbaine ») selon le modèle des villes traditionnelles. La seconde propose une requalification urbaine visant à donner une forme au vide en le limitant, le reliant, le hiérarchisant... Les paysagistes ont en particulier initié de nouveaux processus dans les grands ensembles, et leurs démarches qui prennent les espaces vides comme atout et non plus comme problème, inspirent aussi architectes et urbanistes. Ils permettent de penser la ville de demain, la « ville durable » avec un nouveau regard.

Paysage et développement durable : de nouveaux regards sur les espaces vides

⁷ « La cité jardin est une utopie pré-machiniste », Le Corbusier, La ville radieuse. Éléments d'une doctrine d'urbanisme pour l'équipement de la civilisation.

⁸ F. Parfait, « Principes d'organisation de la voie de desserte », *Urbanisme*, 41-42, 1955, p. 22

Quels nouveaux regards? « Penser la ville par le paysage⁹ » semble être le moyen de reconsidérer le lieu selon ses spécificités (sa géographie, son paysage local, son écosystème), de lui redonner un sens. Si la demande sociale de paysage est aujourd'hui forte, elle ne signifie pas pour autant qu'elle se limite à une adresse aux paysagistes. C'est plus largement la relation entre les hommes et leur environnement, le rapport au temps et à la nature, qui est en jeu¹⁰.

Concrètement, la transformation des regards sur les espaces libres des grands ensembles se traduit par un ensemble d'attitudes.

Révéler les qualités des espaces

Le premier apport des démarches paysagères sur les grands ensembles consiste dans l'aptitude à révéler les qualités des espaces existants. Il est fondamental car il génère des attitudes, des styles d'intervention particuliers, et pas seulement des techniques ou des outils utiles pour analyser et concevoir.

Révéler la qualité du vide

La qualité de l'existant d'abord mise en évidence, c'est celle du vide : sa disponibilité, son volume deviennent des potentiels. « Le vide, c'est le volume de ciel que l'on peut donner » dit Emmanuel Jalbert¹¹.

Révéler le potentiel du sol

Les architectes et urbanistes pensent en général le sol comme surface découpable en parcelles ou îlots, réceptacle de constructions. Sous le regard paysager, il devient une réalité digne d'être vue, une matière vivante, un matériau de projet¹². Le sol, c'est la terre, qui peut être cultivée, valorisée. Donc, il peut être respecté. De réceptacle de détritus divers, il peut devenir un lieu concourant à la qualité de l'habitat. La mise en évidence du potentiel du sol a aussi un effet sur la perception qu'ont les habitants de leur valeur sociale.

La mutation par la disponibilité

La force d'un espace vide, c'est qu'il peut facilement être transformé pour des usages en évolution. Cette attitude s'oppose à celle qui détermine a priori ce que doit être un espace, par exemple un espace public, en partant d'un modèle issu des villes traditionnelles. Cette démarche prend en compte le devenir, laisse la place à la réversibilité. Reinhard Katz,

⁹ A. Masboungi (dir), *Penser la ville par le paysage*, Paris, Éditions de la Villette, Seuil, 2002

¹⁰ H. Hatzfeld, « A la recherche d'un bien commun : la demande de paysage », *Les Cahiers de la Compagnie du paysage*, « Paysages modes d'emploi. Pour une histoire des cultures de l'aménagement », 4, 2006, p. 274-284.

¹¹ Conférence à l'École d'architecture de Lyon, 17/04/2001, cité dans H. Hatzfeld (dir), *Les espaces libres*... ibid. p. 110.

Nous empruntons à Vittorio Gregotti sa distinction entre matière et matériau et la valeur qu'il leur attribue : « Les matières avec lesquelles l'architecte travaille physiquement ne sont pas le fer du sculpteur, la toile du peintre, mais des systèmes de matières assez complexes, et d'un haut niveau d'élaboration, qui permettent seuls à l'architecture de se réaliser, de se manifester. Autrement dit, on assiste de ce point de vue (...) au passage de la matière au matériau, celui-ci étant une matière dotée de sens (quel qu'il soit) qui provient de l'ensemble spécifique de notre discipline, matière déjà formée par cet ensemble, et prête à devenir la forme du projet. » V. Gregotti, *Le territoire de l'architecture*, p. 39.

architecte, parle d' « amorce », de « strate », termes qui supposent que l'intervention s'inscrit dans une suite : « On voit comment ces espaces vivent, on réadapte ce qui ne va pas. Pour cela, il faut une marge de manœuvre dans le budget du projet qui permet d'installer le temps, de ne pas être sûr de l'image finale dès le départ¹³. »

Le végétal, outil de délimitation et de qualification du vide

Le végétal devient un moyen de délimiter et qualifier le vide. En particulier, il permet de donner un volume à un espace : haie, bosquet. Il sert ainsi à préfigurer une forme future, édifice ou îlot. Il sert à cadrer, donner un ordre souple. Les démarches paysagères inscrivent les transformations dans le temps : elles recréent un temps d'évolution, de maturation de ces potentiels, de renouvellement urbain, dans des territoires dont la conception a effacé l'histoire.

Ces démarches de requalification des vides urbains sont aujourd'hui questionnées par les nouveaux impératifs de la ville dite durable. Deux scénarios contradictoires d'urbanisation se dessinent : la ville diffuse et la ville compacte. La ville diffuse laisse une grande place au vide, aux espaces pour une part naturels, mais déjà largement artificialisés par les infrastructures et les surfaces commerciales. La ville compacte restreint les vides ou les renvoie à d'autres modes d'organisation de l'espace tels que les toits comme nouveaux espaces publics ou surfaces végétales.

Ce débat peut être éclairé par deux enseignements de la composition urbaine que nous avons voulu mettre en lumière.

Tout d'abord, la qualité d'une composition urbaine ne peut être appréciée par la seule présence plus ou moins importante des espaces bâtis ou vides, mais elle dépend de la relation qui est établie entre eux. Elle dépend aussi de la capacité à considérer les espaces vides non comme des « riens » ou des espaces à remplir, à rentabiliser, mais comme des lieux à partir desquels les activités humaines prennent sens, qu'il s'agisse de se déplacer, de se rencontrer, ou tout simplement d'habiter.

Bibliographie

Gregotti Vittorio, Le territoire de l'architecture, Le Moniteur, trad. fr. 1982 (1^e éd. 1966).

Hatzfeld Hélène (dir), *Les espaces libres, atouts des grands ensembles*, Lyon, Éditions du CERTU, collection Les écoles d'architecture, 2006.

Hatzfeld Hélène, « À la recherche d'un bien commun : la demande de paysage », *Les Cahiers de la Compagnie du paysage*, « Paysages modes d'emploi. Pour une histoire des cultures de l'aménagement », 4, 2006, p. 274-284.

¹³ Conférence à l'École d'architecture de Lyon, 15/05/2002, cité dans H. Hatzfeld (dir), *Les espaces libres*... p.

Le Corbusier, La ville radieuse. Éléments d'une doctrine d'urbanisme pour l'équipement de la civilisation, Paris, Éditeur Vincent Fréal, 1964.

La Charte d'Athènes, Paris, Point Essais, 1971 (1933).

Landauer Paul, « La voie de desserte, dénominateur commun entre logement et territoire », dans *Vingtième siècle*, *Revue d'histoire*, 79, juillet-août 2003, p. 69-78.

Masboungi Ariella (dir), *Penser la ville par le paysage*, Paris, Éditions de la Villette, Seuil, 2002.

Parfait François, « Caractéristiques des voies urbaines », dans *Urbanisme*, n° 37-38, 1954, p. 123-130, « Principes d'organisation de la voirie de desserte » dans *Urbanisme*, n° 41-42, 1955, p.12-32; « Conception, organisation, réalisation des ensembles d'habitation », dans *Urbanisme*, n° 65, 1959, p. 18-39

Politique de la ville et rénovation urbaine, Loi n° 2003-710 du 1^{er} août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine

Tomas François, Blanc Jean-Noël et Bonilla Mario, *Les grands ensembles. Une histoire qui continue*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Etienne, 2003.

Urbanisme, n° 332, « De Banlieues 89 à Jean-Louis Borloo », septembre-octobre 2003.

Zumthor Peter, *Penser l'architecture*, Basel, Birkhäuser, 2008 (traduction française Laurent Auberson).

www.aroots.org > Cours et tutoriaux